



Madame le Bourgmestre De Brunehaut,

VU la délibération par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre, en son lieu et place, les mesures de Police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques;

CONSIDERANT que sera organisée une bourse aux jouets à Wez, rue du Chauchoir, 2 dans les installations du Foyer Saint-Brice,

CONSIDERANT que cette activité se déroulera le 08/11/2026 entre 09 et 14h00,
CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

VU la Loi relative à la Police de la circulation routière;

VU les articles L1133-1 et L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

ARRETE :

Article 1 : Le dimanche 08 novembre, de 09h00 à 14h00, la vitesse des véhicules est réduite à 30 km/h à 100 mètres de part et d'autre du Foyer Saint-Brice sis à 7620 WEZ, rue du Chauchoir, 2.

Article 2 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers par la pose de barrières Nadar et de signaux routiers mobiles A51+ festivités locales - C43 (30km)

Article 3 : La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Article 4 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du Conseil Communal.

Ainsi fait à la Commune, le 21 SEP. 2026



La Bourgmestre
[Signature]
Clara HURBAIN